



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	21
Pouvoirs	:	8
Absents	:	4

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un Juin deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CATEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints

M.M. Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE, Mickael ECKHOUDT

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Yannick VILLATORO à M. Paul CARRERE

M. Philippe BOUCHONNEAU à Mme Marie-Christine ALTIMIRA

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Daniel BIREMONT

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absents :

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Daniel BIREMONT

Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.60.

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT - AVENANT N° 1.



Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2024.60.

Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORT - AVENANT N° 1.

Monsieur Claude LABORDE expose :

Les travaux de construction d'une salle multisport ont débuté le 26 janvier 2024. Initialement la coursive reliant le gymnase et la nouvelle construction, ne s'appuie pas sur les murs extérieurs du bâtiment existant laissant une bande non couverte sur plus de 70 cm

La modification a pour but d'agrandir la coursive pour couvrir 4,44 m² supplémentaires jusqu'au mur ouest du gymnase.

Des travaux supplémentaires sont demandés à l'entreprise titulaire du lot 3 – charpente métallique bardage étanchéité, JPH Constructions Métalliques, à savoir :

- Ossatures, pour un montant de 535,63 € HT
- Couverture bac acier sur 7 m², pour un montant de 440,16 € HT
- Chéneau sur 6 m, pour un montant de 709,98 € HT
- Solin sur 6 m, pour un montant de 300,18 € HT
- Décente en aluminium de 2,7 m de haut, pour un montant de 69,01 € HT

Globalement le montant de ces modifications de travaux s'élève à 2 054,96 € HT soit 2 465,95 € TTC, ainsi le montant du marché du lot 3 – charpente métallique bardage étanchéité, JPH Constructions Métalliques passe de 271 500,00 € HT soit 325 800,00 € TTC à 273 554,96 € HT soit 328 265,95 € TTC soit une augmentation de 0,75 % du montant initial.

Monsieur LABORDE propose au Conseil Municipal :

- d'accepter ces modifications de travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

- **ACCEPTE** ces modifications de travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **DIT** que les crédits votés sur l'opération au BP 2024 sont suffisants

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Le Secrétaire de séance,
Daniel BIREMONT.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta - Dossier EL

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 28/06/2024

Le Maire,
Paul CARRERE.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE
2 place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

JPH Constructions Metalliques
153 ZA d'Oreyte
64 390 Sauveterre-de-Béarn
N°Siret : 387 986 375 00021
jph.sarl@orange.fr
05 59 58 54 23

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction d'une salle de sports

- Date de la notification du marché public : 08 janvier 2024.....
- Durée d'exécution du marché public : 12.....mois ou jours.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %.....
 - Montant HT : 271 500,00 €.....
 - Montant TTC : 325 800,00 €.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Initialement la coursive reliant le gymnase et la nouvelle construction, ne s'appuie pas sur les murs extérieurs du bâtiment existant laissant une bande non couverte sur plus de 70 cm

La modification a pour but d'agrandir la coursive pour couvrir 4,44 m² supplémentaires jusqu'au mur ouest du gymnase

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %.....
- Montant HT : 2 054,96 €
- Montant TTC : 2 465,95 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,75 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %.....
- Montant HT : 273 554,96 €.....
- Montant TTC : 328 265,95 €.....



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Morcenx-la-Nouvelle , le 2 juillet 2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



LE MAIRE

PAUL CARRERE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



D E V I S

SAUVETERRE DE BEARN, le 25/04/2024

COMMUNE DE MORCENX LA NOUVELLE

Référence : 2404009

Affaire : 2055 - SALLE MULTISPORT
MORCENX

Tél 05 58 04 19 00

Port.

Objet du devis

2, place leo bouyssou

40110 MORCENX LA NOUVELLE

Couverture entre la coursive et le mur

Réf	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	QUANTITATIF ET ESTIMATIF :				
1.1	* Selon votre demande, notre offre prévoit la couverture entre le mur et la coursive selon le détail validé,				
1.2	* Ossatures : - Console en profil IPE compris platines et jarrets de renforts, - Support pour bandeau entre la coursive et le mur, - Modification des ossatures existantes sur chantier,	En	1.000	535.630	535.63
1.3	* Couverture bac-acier : - bac- acier nervuré type 3.45.1000 de chez Arcelor ou équivalent, - épaisseur 75/100°, prélaqué 25µ, - fixation par vis auto perceuses, - faitière double crantée, - localisation : entre le mur et la coursive,	M ²	7.000	62.880	440.16



Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

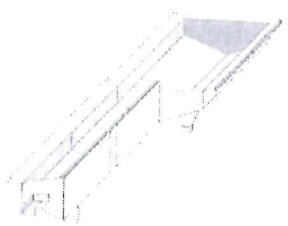
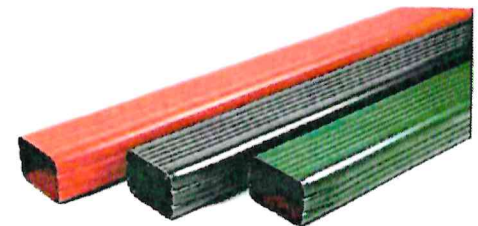
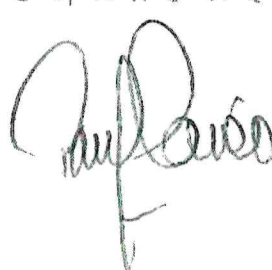

64390 SAUVETERRE DE BEARN

Tél. 05 59 38 54 23

- Fax: 05 59 38 51 57 - jph.sarl@wanadoo.fr

SARL au capital de 100.000 € - TVA Intracommunautaire FR71 387 986 375 - RCS PAU B 387 986 375 - Code APE 2511Z



Réf	Désignation	Un	Q		
1.4	<p>* Chéneau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en tôle galvanisée ép 2 mm, - revêtement imperméable élastique de longue durée, - y compris trops pleins et naissances. - localisation : en bas de pente, contre le mur existant, 	ML	6.000	118.330	709.98
1.5	<p>* Solin réalisée en tôle prélaquée ép. 75/100°,</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation : pour assurer l'étanchéité entre le mur et le chéneau, 	ML	6.000	50.030	300.18
1.6	<p>* DEP ALU rectangulaire, section selon calculs,</p>  <p>Bon pour accord Le Maire PAUP CARRERE</p>  	ML	2.700	25.560	69.01

Règlement par : Chèque Bancaire
A réception

Total HT NET	2 054.96 €
Total TVA (20%)	410.99 €
Net à payer TTC	2 465.95 €



Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

64390 SAUVETERRE DE BEARN

Tél. 05 59 38 54 23

- Fax: 05 59 38 51 57 - jph.sarl@wanadoo.fr

SARL au capital de 100 000 € - TVA Intracommunautaire FR71 387 986 375 - RCS PAU B 387 986 375 - Code APE 2511Z



- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE -

VENANT DEROGER OU/ET COMPLETER LES CGV APPLICABLES QUE LE CLIENT RECONNAIT AVOIR LU ET ACCEPTE AU PREALABLE DES PRESENTES

DEVIS n° : 2404009

CES PRIX :

- sont nets, globaux et forfaitaires, l'ensemble monté à Morcenx la nouvelle.
- sont établis à la date de ce jour et sont susceptibles d'être révisés en cas de hausse suivant la formule de révision et d'actualisation,

TRAVAUX A LA CHARGE DU MAÎTRE D'OUVRAGE :

- la mise à disposition d'un terrain empierré pour l'intervention des camions et des engins de levage,
- la remise en état du chantier après montage,
- la fourniture de l'électricité sur chantier,
- le dégagement des lignes électriques s'il y a lieu,
- le raccordement des descentes aux regards,
- la mise à la terre de la charpente,
- évacuation des déchets : ils seront évacués en déchetterie par nos soins (cette prestation est comprise dans notre offre).
- tous les travaux non décrits dans ce devis,
- non prévu : compte prorata.

DELAIS :

- A convenir, suivant notre planning de travaux.

VALIDITE DE L'OFFRE :

- 2 semaines.

MODALITES DE REGLEMENT : à convenir :

- acompte à la commande de 10% du montant TTC,
- à la livraison des ossatures : 30% du montant TTC,
- solde par situation à l'avancement des travaux.
- à la fin des travaux : solde.

NOTA : garantie de paiement (exemple caution bancaire) à fournir conformément au code civil pour tout marché d'un montant supérieur à 30 500 € HT.

Les honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR.

En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée.

« Assurance professionnelle : responsabilité professionnelle et décennale obligatoire, souscrite auprès de la compagnie ACTE IARD - CS70016 - 67014 STRASBOURG Cedex, valable dans l'Union Européenne y compris la France métropolitaine et les DOM »

Fait en 2 exemplaires :

Pour l'entreprise JPH :
Jean-Paul Hourquebie .

Le maître d'ouvrage : le Maire, PAUL CARRERE
(Mentionner : " Lu et approuvé, bon pour accord ")

Lu et Approuvé



Zone Industrielle d'Oreyte - Route d'Oloron Ste Marie -

64390 SAULY - MAIRIE DE BEARN

Tél. 05 59 38 54 23

- Fax: 05 59 38 51 57 - jph.sarl@wanadoo.fr

SARL au capital de 100 000 € - TVA Intracommunautaire FR71 387 986 375 - RCS PAU B 387 986 375 - Code APE 2511Z